



Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 25 Juin 2021

Le 25 Juin 2021 à 20 heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis à la mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme DATTÉE Catherine, Maire.

Présents : Mme DATTÉE Catherine, Maire, Mmes : BASILE Anne-Marie, MOYER Chantal, MM : DANTON Jérémie, MÉRILLON Franck, PINON Marc, RÉMON Stéphane, VERGEON Laurent

Excusés ayant donné procuration : Mme COLLÉAUX Jeannine à M. MÉRILLON Franck, MM : BODET Samuel à M. VERGEON Laurent, MARTINEZ Christophe à M. DANTON Jérémie, TREMBLAY Olivier à M. RÉMON Stéphane

Excusé : M. PINET Yves

Absents : MM : DATTÉE Pierre, VAUDOUR Michel

Secrétaire de séance : M. RÉMON Stéphane

Récapitulatif des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations octroyées par le Conseil Municipal.

Budget de la Commune :

- FEPP : achat de deux tableaux interactifs, d'un logiciel anti-virus, d'un clavier, d'un ordinateur portable de trois tablettes Android, des branchements et de la mise en service de ce matériel d'un montant de 8 691,43 € TTC.
- Pyro Concept : achat d'illumination de Noël d'un montant de 1 794,04 € TTC.
- Suza : achat de peinture blanche et de diluant d'un montant de 733,20 € TTC.

Approbation du procès-verbal des séances du 11 juin et 15 juin 2021

Le procès-verbal des séances du 11 juin et 15 juin 2021 est approuvé par 11 voix pour et 1 abstention par les membres présents du Conseil Municipal.

053/2021 - Travaux de voirie 2021 : avenants au marché de l'entreprise Vernat TP

Madame le Maire rappelle que la lettre de commande pour les travaux de rénovation de la voirie rue de l'Achellerie a été signée le 2 mars 2021 par l'ancien Maire et envoyée à l'entreprise Vernat TP pour un montant de 77 976,60 € TTC.

Des travaux complémentaires suivants sont apparus nécessaires pour un montant total de 8 663,10 € TTC :

- travaux complémentaires rue de l'Achellerie d'un montant de 2 966,10 € TTC (avenant n°1),
- travaux de rénovation de voirie au chemin des Loges d'un montant de 5 697,00 € TTC (avenant n°2).

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis favorable à la réalisation des travaux complémentaires rue de l'Achellerie et chemin des Loges par l'entreprise Vernat TP, et autorise Madame le Maire à signer les avenants et documents correspondants.

054/2021 - Décision modificative n°2 au budget Commune

Madame le Maire rappelle au Conseil que la somme de 80 000 € TTC a été inscrit au budget 2021 pour les travaux de voirie 2021.

Une facture de la nouvelle république pour l'annonce du marché de voirie d'un montant de 336 € TTC a été mandatée le 2 mars 2021 à l'imputation 2315 opération 47 « voirie 2021 rue de l'Achellerie »

Vu les travaux complémentaires qui seront réalisés par l'entreprise Vernat TP d'un montant total de 8 663 TTC (travaux complémentaires rue de l'Achellerie d'un montant de 2 966,10 € TTC et travaux de rénovation de voirie au chemin des Loges d'un montant de 5 697,00 € TTC).

Après délibération le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'apporter les modifications suivantes au budget communal 2021:

Section d'investissement :

Dépenses :

- au chapitre 23 Immobilisation en cours, au 2315 opération 47 « voirie 2021 rue de l'Achellerie : augmentation de 7 000 €
- au chapitre 23 Immobilisation en cours, au 2315 opération 46 « géothermie travaux complémentaires » : diminution de 7 000 €.

055/2021 - Demande d'autorisation de scolarisation à Saunay d'un enfant de Saint-Cyr-du-Gault.

Madame le Maire expose au Conseil qu'il a reçu une demande de dérogation pour scolarisation à l'école de Saunay d'un enfant domicilié à Saint-Cyr-du-Gault.

Une demande de prise en charge pour les frais de scolarité sera demandée au syndicat Intercommunal Scolaire Amandinois à Saint Amand Longpré pour l'enfant au cas où le Conseil Municipal de Saunay accepterait cet enfant dans son école.

L'avis du Conseil Municipal est demandé sur l'acceptation ou non de cet enfant à l'école de Saunay. A l'unanimité, le Conseil Municipal donne à titre exceptionnel, un avis favorable à la scolarisation à l'école de Saunay, à partir de la rentrée de septembre 2021, de l'enfant Lucie DESOEUVRE domiciliée à Saint-Cyr-du-Gault.

056/2021 - Avis sur des déclarations d'intention d'aliéner reçues en mairie le 18 juin 2021

Madame le Maire rappelle au Conseil que lors du conseil municipal du 11 juin 2021, la délégation au nom de la commune de l'exercice de droit de préemption urbain ne lui a pas été donnée à sa demande.

Madame le Maire informe la réception de deux déclarations d'intention d'aliéner (DIA) reçues en mairie le 18 juin 2021.

Ces deux DIA concernent :

- la vente de la parcelle ZE 0072 d'une superficie de 885 m² située rue de la Rondellerie, appartenant aux consorts Moyer.
- la vente de la parcelle ZE 0068 d'une superficie de 1 059 m² située rue de la Rondellerie appartenant aux consorts Moyer.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de ne pas exercer au nom de la Commune l'exercice du droit de préemption urbain pour ces deux DIA.

Arrivée de Monsieur VAUDOUR.

Questions diverses :

Réponse négative d'AGGLOPOLYS pour participation aux travaux de voirie rue de l'érable. Suite à un projet de vente rue des écoles, il apparaît dans le PLUi 2 zones réservées (SAU5) pour la mairie, discussion du conseil pour préempter ou pas si la vente se concrétise ; le conseil municipal s'est rendu sur place pour se rendre compte de visu de l'intérêt ou non de préempter.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à : 21h25.